NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme les années précédentes, disponible sur le site internet de la ville.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal 2023 de la commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires suivants : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1 – LE CONTEXTE GENERAL

Le rapport d'orientations budgétaires a permis de présenter, lors du conseil municipal du 14 mars 2023, les grandes lignes directrices du budget 2023, les hypothèses d'équilibre budgétaire, les principales dépenses de fonctionnement, les programmes d'investissement, ainsi que la situation de la dette.

Il convient de rappeler que ce budget est établi, après le vote du compte administratif 2022, avec reprise des résultats cumulés de l'exercice antérieur, et affectation de l'excédent de fonctionnement 2022.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF (BP) 2023
VUE D'ENSEMBLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU BP 2023	6 300 000.00 €	5 806 191.57 €
+	+	+
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		493 808.43 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**6 300 000.00 €**	**6 300 000.00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU BP 2023 (y compris le compte 1068)	3 123 359.87 €	2 753 489.77 €
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	546 640.13 €	227 471.00 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)		689 039.23 €
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**3 670 000.00 €**	**3 670 000.00 €**

TOTAL DU BUDGET	**9 970 000.00 €**	**9 970 000.00 €**

2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste la priorité de la collectivité afin de préserver et accroître sa capacité d'autofinancement et ainsi maintenir un montant de dépenses d'équipement (investissement) correspondant aux besoins de la commune. Pour autant l'année 2023 restera vraisemblablement marquée par d'importantes contraintes financières pesant sur le budget de fonctionnement de la collectivité induites par les conséquences économiques et financières de la crise en Ukraine (coûts élevés des énergies, inflation galopante, hausse des taux d'intérêt des crédits…) qui nécessiteront d'importants efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement sur les 3 principaux gros postes de dépenses : charges à caractère général, charges de personnel et autres charges de gestion courante.
La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. Le budget de fonctionnement pour l'exercice budgétaire 2023 s'équilibre à **6 300 000 €** (soit **+ 7,06 %** par rapport au budget total 2022).

2.1 Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement en 2023 se répartit de la manière suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM 2022	CA 2022	BP 2023	EVOLUTION / BP+DM 2022	EVOLUTION / CA 2022
013	Atténuations de charges	201 287.49 €	206 319.39 €	170 000.00 €	-15.54%	-17.60%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	154 600.00 €	181 899.80 €	177 097.57 €	14.55%	-2.64%
73	Impôts et taxes	2 836 623.00 €	2 867 544.21 €	3 047 936.00 €	7.45%	6.29%
74	Dotations et participations	2 187 630.00 €	1 978 280.49 €	2 202 098.00 €	0.66%	11.31%
75	Autres produits de gestion courante	201 100.00 €	218 432.80 €	208 060.00 €	3.46%	-4.75%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		5 581 240.49 €	5 452 476.69 €	5 805 191.57 €	4.01%	6.47%
77	Produits exceptionnels	41 450.00 €	76 420.08 €	1 000.00 €	-97.59%	-98.69%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		5 622 690.49 €	5 528 896.77 €	5 806 191.57 €	3.26%	5.02%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 370.00 €	69 733.61 €	0.00 €	-100.00%	-100.00%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		22 370.00 €	69 733.61 €	0.00 €	-100.00%	-100.00%
TOTAL GENERAL DES RECETTES		5 645 060.49 €	5 598 630.38 €	5 806 191.57 €	2.85%	3.71%
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE		239 637.51 €	239 637.51 €	493 808.43 €	106.06%	106.06%
TOTAL GENERAL DES RECETTES CUMULEES		5 884 698.00 €	5 838 267.89 €	6 300 000.00 €	7.06%	7.91%

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

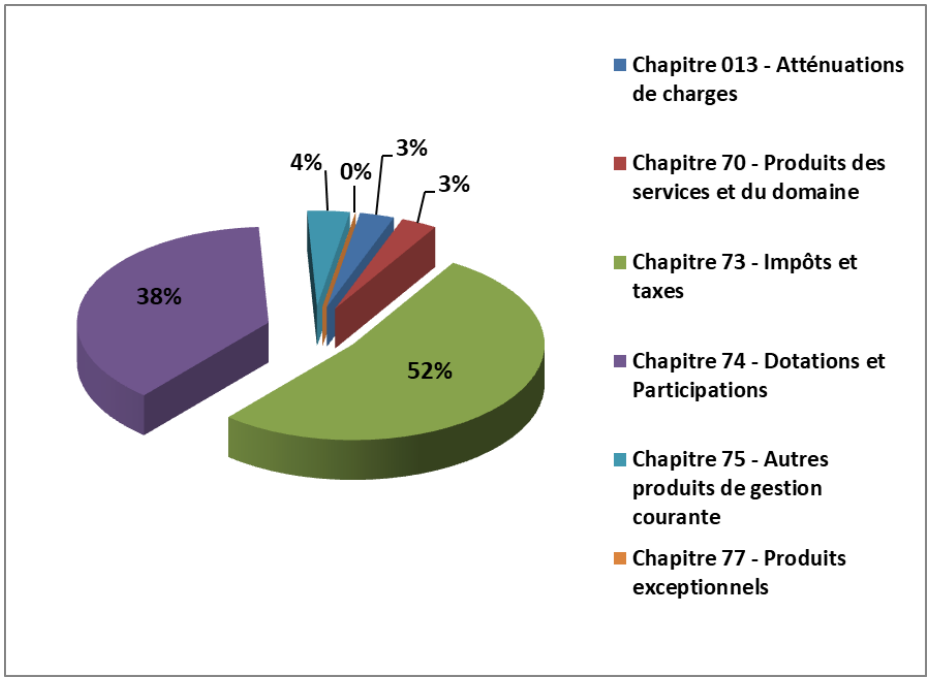

Principales évolutions des recettes réelles de fonctionnement :

- **chapitre 013 – Atténuations de charges**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : - 15,54 %
Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2022 : - 17,60 %

Ce chapitre est constitué exclusivement des remboursements sur rémunérations du personnel perçus par la collectivité. Il varie sensiblement d'une année sur l'autre en fonction de l'absentéisme des agents territoriaux (congés de maladie ordinaire, congés de longue maladie, congés de longue durée, accidents du travail…). La prévision budgétaire pour l'exercice 2023 s'établit à hauteur de **170 000.00 €** et tient compte à la fois des situations connues et déclarées et d'anticipations maîtrisées.

- **chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : + 14,55 %
Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2022 : - 2,64 %

Ce chapitre regroupe l'ensemble des recettes perçues par la collectivité sur les services qu'elle propose aux usagers (périscolaire, restauration scolaire, location de jardins, charges locatives…), sur l'exploitation du domaine (coupe de bois, affouage…) ou encore sur l'occupation du domaine public (redevances des concessionnaires gaz, électricité et télécommunications). Après avoir été fortement impacté en 2020 du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, ce chapitre de recettes a retrouvé son niveau de 2017 pour s'établir en moyenne à environ 180 000 € en 2021 et 2022. Pour 2023 la prévision budgétaire de ce chapitre de recettes reste prudente et s'établit à hauteur de **177 097,57 €**.

- **chapitre 73 – Impôts et taxes**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : + 7,45 %
Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2022 : + 6,29 %

Ce chapitre regroupe l'ensemble des impôts et taxes perçues par la collectivité (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants, dotation de solidarité communautaire, Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, droits de place, taxe additionnelle sur les droits de mutation…). Pour 2023 la prévision budgétaire globale de ce chapitre est en hausse de **+ 6,29** % par rapport aux recettes réellement encaissées en 2022 et s'établit à hauteur de **3 047 936 €**.

En matière de fiscalité directe locale il convient également de rappeler qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. De ce fait le taux de la taxe communale sur le foncier bâti intègre depuis 2021 le taux départemental 2020 de cette même taxe qui s'élève à 18.08 %. Le nouveau taux communal consolidé de taxe sur le foncier bâti s'établit donc à **46,88 %** depuis 2021 **(taux communal de 28.80 % + taux départemental de 18.08 %).**

En 2023, la collectivité n'augmentera pas ses taux de fiscalité directe locale qui resteront fixés à 46,88 % pour la taxe sur le foncier bâti et 50,38 % pour la taxe sur le foncier non bâti. et seront sans incidence pour le contribuable (hors mis l'effet de la revalorisation des bases d'imposition impulsée par la Loi de Finances 2023 qui s'établit à + 7,00 %).

De plus la commune continuera de bénéficier d'un versement complémentaire de l'Etat (par application d'un coefficient correcteur) de 264 803 € afin de corriger la sous-compensation obtenue par application du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, et de garantir à la commune l'ancien produit de taxe d'habitation qu'elle percevait avant la réforme fiscale.

Enfin, à compter de 2023, les communes retrouveront leur pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les locaux vacants (THLV). **Ainsi le taux de THRS et de THLV pour 2023 sera fixé à 15,26 % sur la commune de Grand-Charmont** (correspondant à l'ancien taux de TH sur les résidences principales appliqué jusqu'en 2020).

- **chapitre 74 – Dotations et participations**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : + 0,66 %
Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2022 : + 11,31 %

Ce chapitre regroupe essentiellement l'ensemble des principales dotations de l'Etat aux collectivités territoriales (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation, Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle…) qui devraient rester globalement stables dans leur ensemble par rapport à 2022. Pour information la **DGF 2023** de la commune (DF+DSU+DSR+DNP) n'a pas encore été notifiée à ce jour par les services de l'Etat.

La hausse constatée de l'ordre de +11 % dans les prévisions budgétaires 2023 de ce chapitre par rapport aux recettes réellement encaissées en 2022 provient essentiellement d'un différé d'encaissement de 284 000 € au titre de la Dotation Politique de la Ville 2021 et 2022 qui a été réinscrit dans les prévisions budgétaires 2023. La prévision budgétaire 2023 de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **2 202 098 €.**

TABLEAU DE REPARTITION PAR TYPE DE DOTATION AU SEIN DU CHAPITRE 74

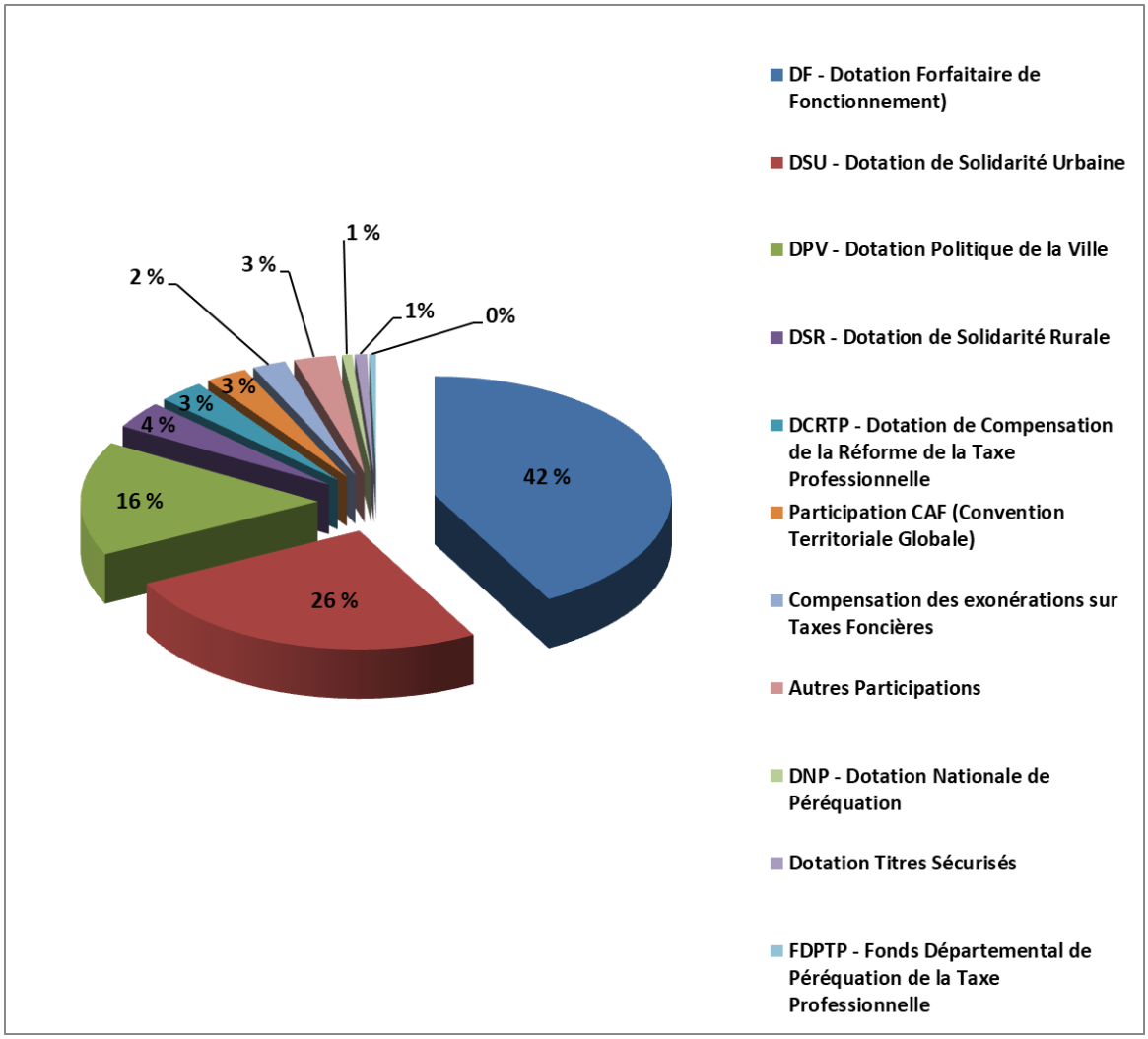

- **chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : + 3,46 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2022 : - 4,75 %

Ce chapitre de recettes regroupe essentiellement les produits issus des revenus des immeubles que la collectivité met en location (logements, garages, cellules commerciales, cellules de la maison médicale…).

La prévision budgétaire 2023 de ce chapitre s'établit à hauteur de **208 060 €.** Cette dernière est sensiblement à la baisse par rapport aux recettes réellement encaissées en 2022, du fait de la perte des revenus locatifs annuels de l'ordre de 10 000 € tirés de la location à Néolia des garages situés rue de Picardie et qui ont été cédés à ce bailleur social en fin d'année 2022, et de la non-location des deux grandes salles communales (salle polyvalente et CLSH) du 1er janvier au 30 avril 2023 et du 1er novembre au 31 décembre 2023 afin de réduire la consommation énergétique.

- **chapitre 77 – Produits exceptionnels**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : - 97,59 %

Evolutions par rapport aux recettes effectivement perçues en 2022 : - 98,69 %

Ce chapitre regroupe principalement les recettes liées aux remboursements sur sinistres et aux cessions d'immobilisations. Il est donc sujet à forte variation d'une année sur l'autre. La prévision budgétaire 2023 de ce chapitre s'établit à hauteur de **1 000 €.**

2.2 Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2023 se répartit de la manière suivante :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM 2022	CA 2022	BP 2023	EVOLUTION / BP+DM 2022	EVOLUTION / CA 2022
011	Charges à caractère général	1 411 390.00 €	1 304 594.31 €	**1 368 770.00 €**	-3.02%	4.92%
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 158 400.00 €	3 145 841.99 €	**3 118 000.00 €**	-1.28%	-0.89%
014	Atténuations de produits	67 800.00 €	0.00 €	**67 800.00 €**	0.00%	
65	Autres charges de gestion courante	401 620.00 €	396 579.66 €	**428 800.00 €**	6.77%	8.12%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		**5 039 210.00 €**	**4 847 015.96 €**	**4 983 370.00 €**	**-1.11%**	**2.81%**
66	Charges financières	77 390.00 €	72 006.56 €	**76 930.00 €**	-0.59%	6.84%
67	Charges exceptionnelles	5 900.00 €	4 936.91 €	**2 000.00 €**	-66.10%	-59.49%
022	Dépenses imprévues	10 000.00 €			-100.00%	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		**5 132 500.00 €**	**4 923 959.43 €**	**5 062 300.00 €**	**-1.37%**	**2.81%**
023	Virement à la section d'investissement	564 468.00 €		**1 107 700.00 €**	96.24%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 000.00 €	220 500.03 €	**130 000.00 €**	-7.14%	-41.04%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		**704 468.00 €**	**220 500.03 €**	**1 237 700.00 €**	**75.69%**	**461.32%**
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		**5 836 968.00 €**	**5 144 459.46 €**	**6 300 000.00 €**	**7.93%**	**0.93%**

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

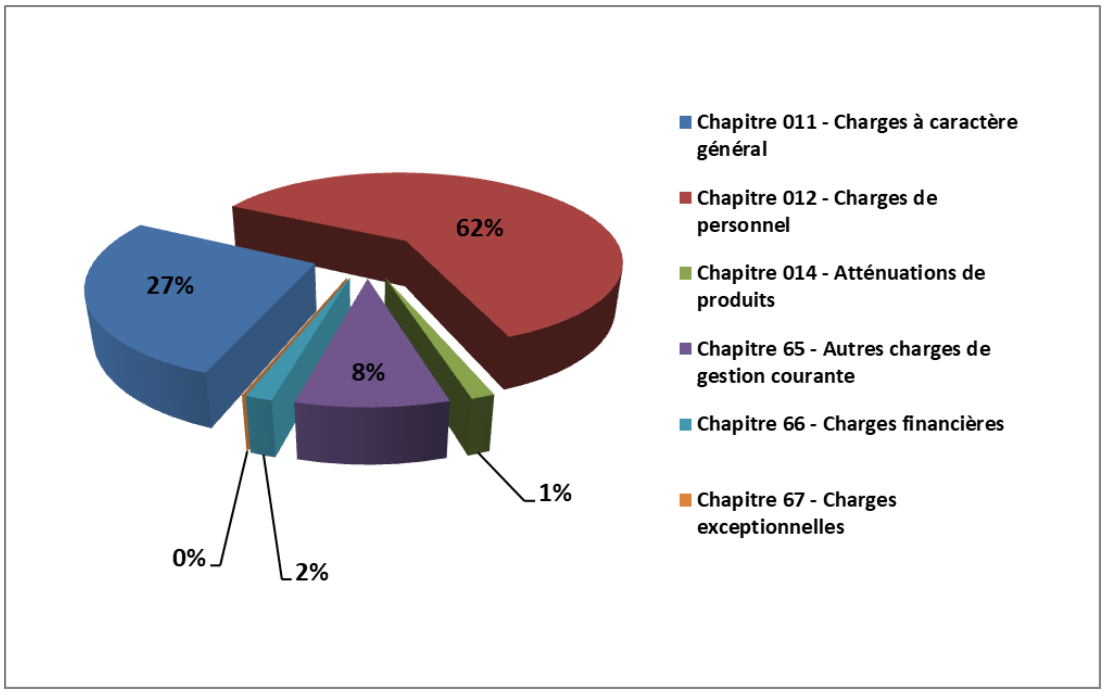

Principales évolutions des dépenses réelles de fonctionnement :

- **chapitre 011 – Charges à caractère général**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : - 3,02 %
Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2022 : + 4,92 %

Ce chapitre constitue le deuxième poste d'importance des dépenses réelles de fonctionnement et représente environ 27 % de ces dernières. Il regroupe l'ensemble des dépenses courantes de fonctionnement de la collectivité : les achats courants, les fluides (eau, gaz, électricité), les assurances, l'entretien des bâtiments municipaux, des voiries et réseaux, des véhicules, les taxes foncières, les différents contrats de prestations de services…
Après avoir subi une hausse significative en 2022 de l'ordre de + 12 % (soit environ + 137 000 €) du fait des répercussions économiques et financières de la crise en Ukraine (hausse massive des coûts des énergies, inflation galopante…), ce chapitre devrait à nouveau être impacté en 2023 par ces dernières mais de façon plus modérée du fait de la mise en place par la collectivité d'un plan de sobriété énergétique (renouvellement de l'éclairage public en technologie led, abaissement des températures de chauffe des bâtiments publics…) et des différents dispositifs engagés par le Gouvernement (amortisseur électricité, filet de sécurité…).

La prévision budgétaire 2023 de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **1 368 770 €,** soit une hausse contenue de l'ordre de + 4,9 % (soit environ + 64 000 € en valeur absolue) par rapport aux dépenses réellement effectuées en 2022.

- **chapitre 012 – Charges de personnel**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : - 1,28 %
Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2022 : - 0,89 %

Ce chapitre constitue le premier poste d'importance des dépenses réelles de fonctionnement et représente environ 62 % de ces dernières. Il regroupe l'ensemble de la masse salariale nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux. La prévision budgétaire 2023 de ce chapitre s'établit à hauteur de **3 118 000 €,** en recul d'environ – 0,9 % par rapport aux dépenses effectives de 2022, et tient compte principalement de l'évolution des effectifs (départs en retraite, recrutements…), des évolutions de carrière des agents (avancements de grades et d'échelons, promotions internes), et de la revalorisation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires de + 3,5 % applicable depuis le 1er juillet 2022.

- **chapitre 014 – Atténuations de produits**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : 0,00 %
Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2022 : [redacted]

Ce chapitre comprend exclusivement le reversement à l'Etat par la collectivité du trop-perçu sur la compensation inhérente à la suppression de la taxe d'habitation du à la hausse des taux pratiquée en 2018 par la commune, et estimé à environ 203 000 €. La prévision budgétaire 2023 de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **67 800 €**, représentant le tiers de ce trop-perçu (étalement sur 3 exercices budgétaires consenti par les services de l'Etat).

- **chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : + 6,77 %
Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2022 : + 8,12 %

Ce chapitre comprend principalement les subventions de fonctionnement versées par la collectivité aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville, ainsi que les indemnités versées aux élus municipaux. Ce chapitre de dépenses est en hausse d'environ **+ 8 %** par rapport aux dépenses réellement décaissées en 2022. Cette hausse est essentiellement due à une augmentation de la subvention allouée au CCAS de la Ville de l'ordre de + 19 % (+ 28 000 €) afin de palier ses besoins en termes de main-d'œuvre supplémentaire compte-tenu du volume croissant de dossiers d'accompagnement social à traiter. La prévision budgétaire 2023 de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **428 800 €.**

- **chapitre 66 – Charges financières**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : - 0,59 %
Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2022 : + 6,84 %

Ce chapitre regroupe essentiellement le remboursement des intérêts des emprunts contractés par la commune. Sa prévision budgétaire 2023 s'établit à hauteur de **76 930 €.**

- **chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : - 66,10 %
Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2022 : - 59,49 %

Ce chapitre regroupe principalement des dépenses à caractère exceptionnel (annulations de créances sur exercices antérieurs, secours et dots…), qui par définition sont donc sujettes à forte variation d'une année sur l'autre. La prévision budgétaire 2023 de ce chapitre s'établit à hauteur de **2 000 €.**

- **chapitre 022 – Dépenses imprévues**

Evolution par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires 2022 : - 100,00 %
Evolutions par rapport aux dépenses effectivement réalisées en 2022 : [redacted]

Cette ligne budgétaire spécifique, qui ne fait l'objet d'aucune dépense effective en tant que telles, permet à la collectivité d'isoler une somme dont elle pourrait avoir besoin en cours d'exercice budgétaire afin de faire face à des dépenses imprévues et non prévues à son budget primitif. Suite au passage à la nouvelle norme budgétaire M57 au 1er janvier 2023, ce chapitre de dépenses imprévues a été supprimé. Il a été remplacé par le principe dit de la « fongibilité des crédits » permettant à l'Autorité Territoriale de pouvoir procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

3 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la Ville retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine communal.
Le budget d'investissement pour l'exercice budgétaire 2023 s'équilibre à **3 670 000 €** (soit environ + **8,5 %** par rapport au budget total 2022).

3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées, entre autres, des éléments suivants :

- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (excédent dégagé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) ;
- les excédents de fonctionnement capitalisés provenant de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent et permettant en priorité la couverture des déficits d'investissement antérieurs reportés ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations ;
- les produits des cessions d'immobilisations ;
- les subventions d'investissement perçues en lien avec des opérations d'investissement (subventions destinées par exemple à la rénovation de voirie ou de bâtiment) ;
- le Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) ;
- le produit de la Taxe d'aménagement;
- la souscription d'emprunts.

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

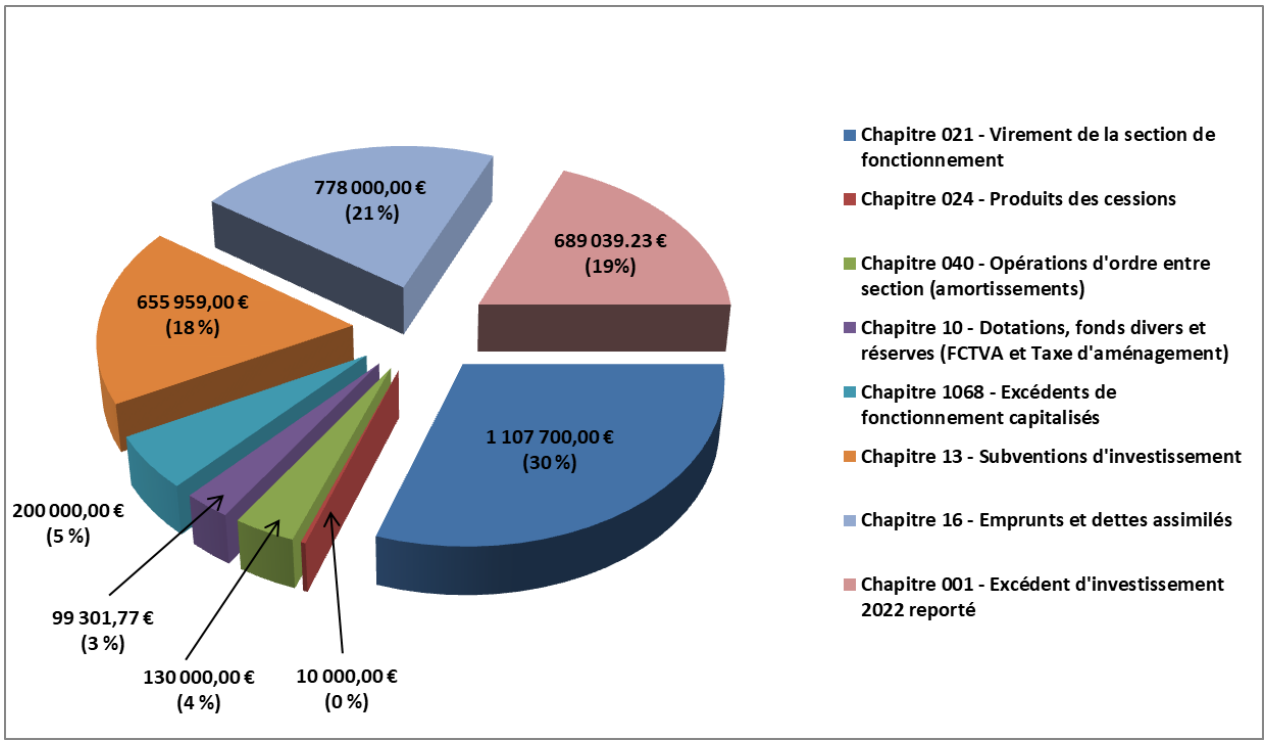

3-2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées, entre autres, des éléments suivants :

- le remboursement en capital des emprunts contractés par la Ville ;
- les immobilisations incorporelles (frais d'études, frais de réalisation ou de modification des documents d'urbanisme…) ;
- les immobilisations corporelles (ensemble des acquisitions effectuées par la Ville : terrains, bâtiments, véhicules, matériel informatique, mobilier, équipements divers…) ;
- les immobilisations en cours (ensemble des programmes de travaux d'investissement engagés par la Ville) ;
- les immobilisations financières (dépôts et cautionnements versés par la Ville) ;
- les subventions d'équipement versées (participation financière de la Ville à l'aménagement de la ZAC du Grand Bannot) ;
- les déficits d'investissement reportés d'exercices budgétaires antérieurs.

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

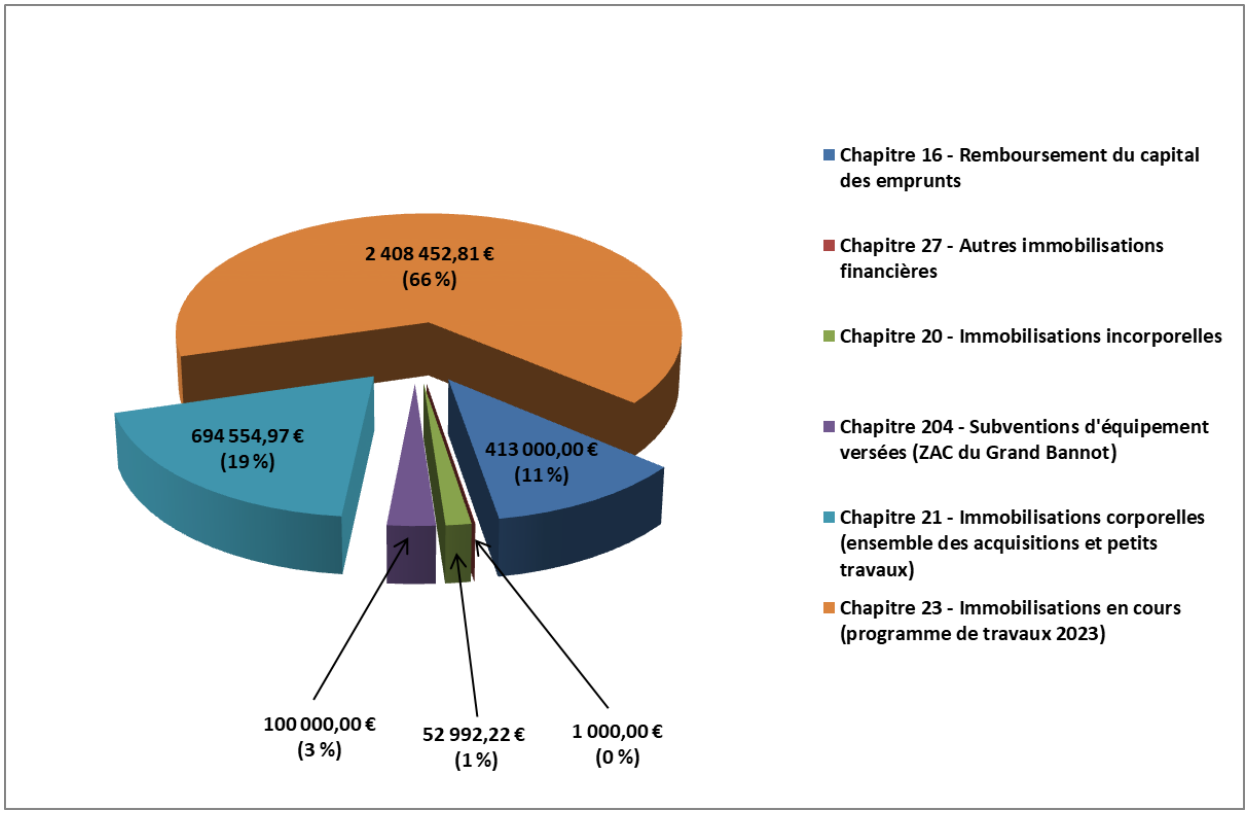

Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2023 sont les suivants :

1 - Investissements provenant de reports de crédits budgétaires de l'année 2022 (546 640,13 €) :

- **190 800,00 €** pour l'achat d'un camion équipé pour le déneigement ;
- **91 446,28 €** pour l'acquisition et les travaux de réhabilitation de l'ancienne agence NEOLIA située sur le quartier des Fougères;
- **57 453,02 €** pour la réfection de l'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente ;
- **54 770,93 €** pour le solde des frais de maîtrise d'œuvre et coûts annexes concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne ferme Kauffmann ;
- **45 048,25 €** pour le solde de la deuxième tranche de travaux concernant le renouvellement de l'éclairage public en technologie led ;
- **38 199,57 €** pour l'acquisition d'une parcelle de terrain ;
- **33 545,19 €** pour le solde des frais de maîtrise d'œuvre et coûts annexes concernant les travaux de création d'une restauration scolaire à l'école Daniel Jeanney ;
- **23 964,44 €** pour le solde des travaux de mise en place d'un système de vidéo-protection ;
- **6 331,44 €** pour un solde de travaux de renouvellement de mats d'éclairage public ;
- **3 898,22 €** pour des travaux de numérisation du plan des concessions cimetière pour intégration au logiciel de gestion funéraire ;
- **1 182,79 €** concernant de l'achat de mobilier ;

2 – Nouveaux crédits budgétaires d'investissement de l'année 2023 (2 709 359,87 €) :

- Travaux de réhabilitation de la ferme Kauffmann pour **1 474 069 € ;**
- Création d'une restauration scolaire à l'école Daniel Jeanney pour **632 155 € ;**
- Travaux dans les bâtiments scolaires pour **140 000 € ;**
- Troisième tranche de travaux de rénovation de l'éclairage public en technologie led pour **136 000 € ;**
- Participation financière à l'aménagement de la ZAC du Grand Bannot pour **100 000 € ;**
- Travaux de voirie et aménagement de parkings pour **71 000 € ;**
- Frais de révision générale du PLU pour **35 094 € ;**
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques pour **30 000 € ;**
- Travaux dans les bâtiments publics pour **21 141,87 € ;**
- Acquisitions et petits travaux divers pour **21 100 € ;**
- Acquisition de matériel informatique pour **15 600 € ;**
- Frais d'études pour **12 000 € ;**
- Travaux sur le réseau électrique pour **9 200 € ;**
- Solde des travaux d'aménagement du clos du bois pour **5 000 € ;**
- Solde des travaux d'installation d'un système de vidéosurveillance pour **5 000 € ;**
- Acquisition de signalétique routière pour **2 000 € ;**

4 – ENDETTEMENT

En 2023, la commune aura recours à l'emprunt pour un montant de **775 000 €**.

Pour la commune, le ratio d'encours de dette par habitant au 1er janvier 2023 est de **638 €**, nettement inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate démographique qui s'établit à 787 € (Source DGCL – Dernière moyenne communiquée pour l'exercice budgétaire 2021).

Après prise en compte du nouvel emprunt de 775 000 € à réaliser en 2023, le ratio d'encours de dette par habitant (à population constante) de la commune passera au 1er janvier 2024 de 638 € à environ **700 €**, toujours inférieur aux moyennes des communes de même strate démographique.

ANNEE	CAPITAL RESTANT DU AU 1ER JANVIER	ANNUITE	CAPITAL	INTERET
2023	3 777 654 €	**480 437 €**	406 233 €	74 204 €
2024	3 371 421 €	**473 349 €**	406 757 €	66 592 €
2025	2 964 664 €	**464 914 €**	408 789 €	56 125 €
2026	2 549 276 €	**404 227 €**	357 962 €	46 265 €
2027	2 191 314 €	**379 444 €**	341 944 €	37 499 €
2028	1 849 370 €	**344 320 €**	314 043 €	30 277 €
2029	1 535 327 €	**313 964 €**	290 183 €	23 781 €
2030	1 245 144 €	**270 604 €**	252 370 €	18 234 €
2031	992 774 €	**249 379 €**	236 186 €	13 194 €
2032	756 588 €	**132 029 €**	122 600 €	9 429 €
2033	633 988 €	**102 970 €**	94 968 €	8 003 €
2034	539 021 €	**80 240 €**	73 299 €	6 941 €
2035	465 722 €	**61 672 €**	55 618 €	6 054 €
2036	410 104 €	**61 672 €**	56 341 €	5 331 €
2037	353 763 €	**61 672 €**	57 073 €	4 599 €
2038	296 690 €	**61 672 €**	57 815 €	3 857 €
2039	238 875 €	**61 672 €**	58 567 €	3 105 €
2040	180 308 €	**61 672 €**	59 328 €	2 344 €
2041	120 980 €	**61 672 €**	60 099 €	1 573 €
2042	60 881 €	**61 672 €**	60 881 €	791 €

DIAGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE COMMUNALE AU 1ER JANVIER 2023
(EVOLUTION DES ANNUITES DE REMBOURSEMENT – HORS EMPRUNT A REALISER EN 2023)

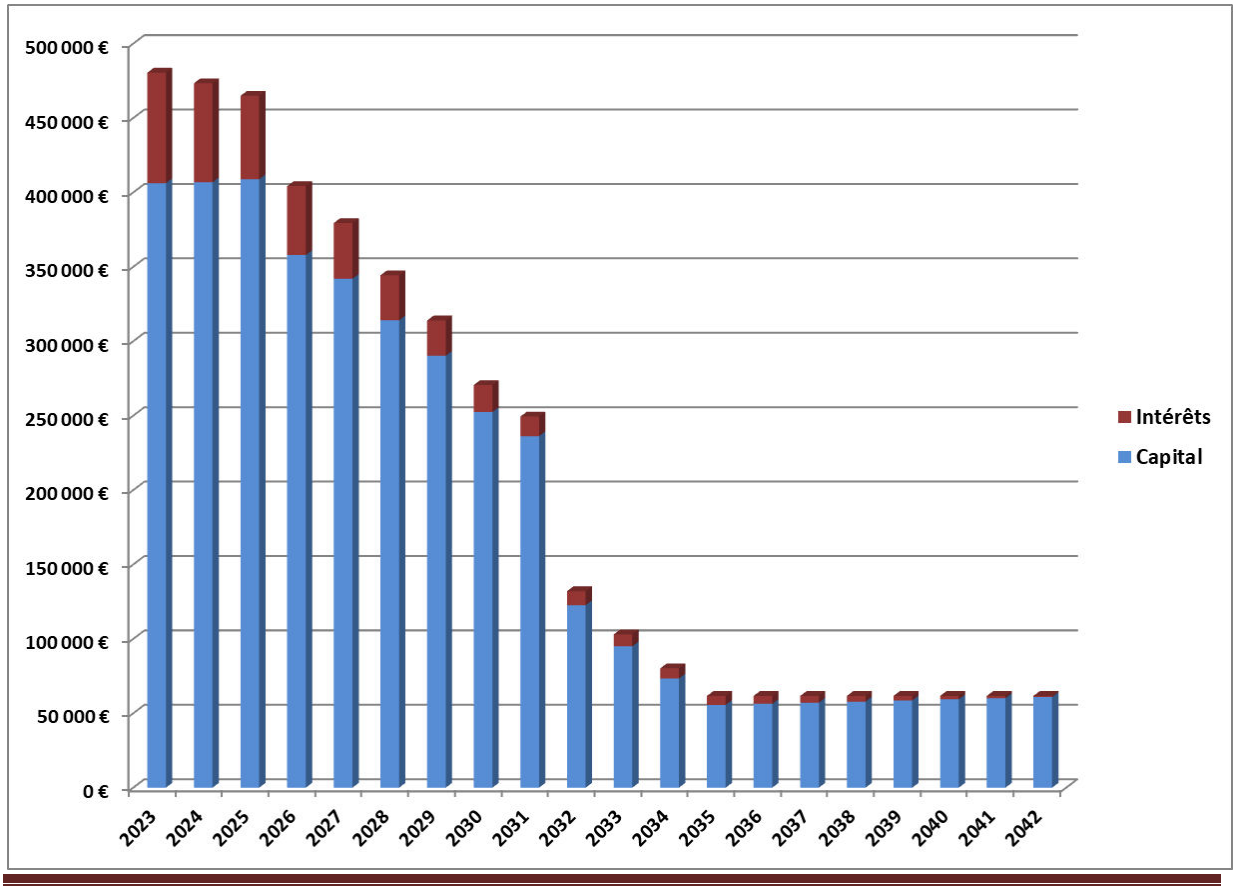

DIAGRAMME D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 1ER JANVIER 2023
(EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU AU 1ER JANVIER – HORS EMPRUNT A REALISER EN 2023)

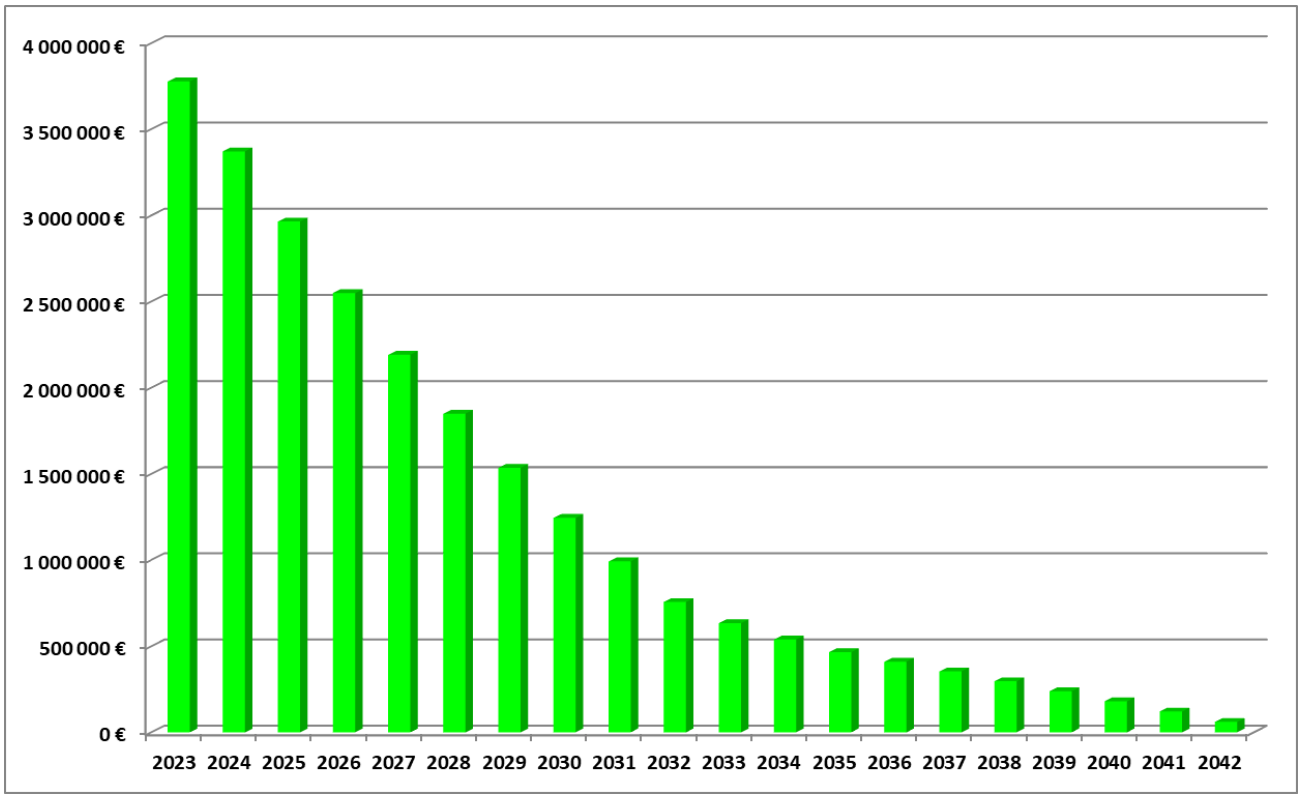

REPARTITION DE L'ANNUITÉ DE LA DETTE AU 1ER JANVIER 2023 PAR ORGANISME PRETEUR

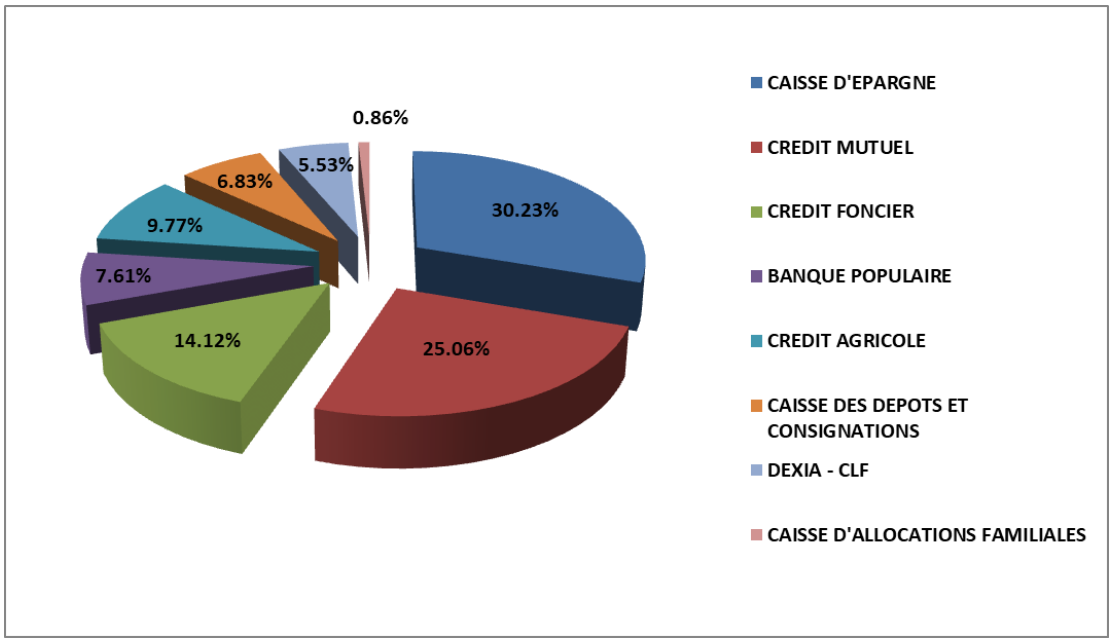

5 – LES RATIOS DU BUDGET PRIMITIF 2023

RATIOS	VALEURS BP 2023	MOYENNES NATIONALES 2021 DE LA STRATE (Source DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	**855 €**	952 €
Produit des impositions directes / Population	**440 €**	510 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	**980 €**	1 165 €
Dépenses d'équipement brut / Population	**533 €**	300 €
Encours de la dette / Population	**638 €**	787 €
DGF / Population	**268 €**	156 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	**61.59%**	58.00%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / Recettes réelles de fonc.	**94.25%**	88.80%
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	**54.36%**	25.70%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	**65.06%**	67.60%

Base population municipale totale au 01/01/2023 : 5 922 habitants (source INSEE)

6 – LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE AU 1ER JANVIER 2023

Les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

Effectif au 1er janvier 2023 : 83 agents

- **33 Hommes** dont : 29 agents titulaires
  2 agents stagiaires
  2 agents non titulaire

- **50 Femmes** dont : 34 agents titulaires
  3 agents stagiaires
  13 agents non titulaires